



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### aide juridictionnelle

Question écrite n° 61917

#### Texte de la question

M. Michel Pouzol attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la pérennité du financement de l'aide juridictionnelle et son effectivité. C'est l'un des piliers fondamental de notre État de droit qui est en jeu : celui de l'égalité pour l'accès à la justice. En effet, ces derniers mois, l'ensemble de la profession des avocats a témoigné de son attachement au service public de la justice et la défense des plus démunis. Assurément l'aide juridictionnelle permet à ceux qui ne peuvent accéder à la justice par leurs propres moyens, soit 9 millions de personnes en France, d'être effectivement défendus. Contre une justice à deux vitesses, où chacun aurait accès à la justice en fonction de ses ressources, l'aide juridictionnelle est un impératif de notre démocratie. Ainsi, il l'interroge sur les moyens de financement et mesures qu'elle pense judicieux de mettre en place pour garantir à tous les justiciables un égal accès à la justice.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Pouzol](#)

**Circonscription :** Essonne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61917

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

#### Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [29 juillet 2014](#), page 6377